

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1<sup>er</sup> Décembre 1874.

## Bulletin politique.

## LES PRIÈRES PUBLIQUES EN FRANCE ET AUX ÉTATS-UNIS.

Viennent de s'ouvrir de toutes parts des neuvaines de dévotion privée, ratifiées par le Pape, pour le salut de la France.

En même temps les mandements de nos évêques nous sollicitent à la prière publique. De toutes parts un même sentiment tourne les âmes vers Dieu.

L'autre jour, la République des États-Unis nous envoyait un exemple non moins significatif, mais d'une nature bien différente : le président Grant prescrivait un jour de recueillement national, pour rendre grâce à Dieu des biens versés sur la République.

Heureuse République, celle-là ! s'il lui est donné de bénir la Providence de ses prospérités ! Singulier contraste avec les images de terreur que ce mot tout seul de République jette ici dans toutes les âmes !

Quoi qu'il en soit, les nations sentent donc encore le besoin de se tourner vers Dieu, soit qu'elles souffrent, ou qu'elles soient prospères ! Dieu n'est pas banni de la terre, et la prière garde encore le secret de charmer à la fois le bonheur et l'adversité.

Mais l'exemple de la France répond-il bien à l'exemple des États-Unis ? Nous sommes contraints d'en douter.

Aux États-Unis, le chef légal et constitutionnel de l'Union, le Président, fait acte de souveraineté politique, j'allais dire chrétienne, en prescrivant à tous les citoyens, sans distinction de culte, un jour de repos et de prière ; c'est la nation entière qui est appelée à se recueillir devant Dieu, même avec des différences dans l'adoration, de telle

sorte que ce qui est une contradiction dans l'ordre logique des idées n'est pas sans consolation pour la conscience ni sans espérance même pour l'unité à venir de la foi publique.

En France, le spectacle est autre. Ici ce n'est pas l'Etat qui prie ! Ce n'est pas la société publique qui convie les citoyens à se rassembler dans les temples ou à se recueillir dans chaque foyer, soit pour rendre grâce, soit pour crier miséricorde.

Non ! En France l'Etat est sans foi ; la société n'a pas de temples, et peu s'en faut que la famille même n'ait pas de Dieu.

Des législateurs épars, des citoyens isolés, hommes publics ou hommes privés, magistrats, ouvriers, ou soldats, répondant à la voix des pasteurs, vont courir aux églises, et tous ensemble envoyer vers Dieu des supplications et des vœux ; mais dirons-nous pour cela que la France est en prière ?

Il est vrai, il y a une France qui prie, c'est la France catholique ; il y en a qui diront : c'est la France *cléricale*, car telle est la France sortie des révolutions. Elle n'est plus un corps de nation croyant, elle est une agglomération d'individualités groupées tout au plus en catégories d'opinions, de passions, d'intérêts, sans lien commun de foi, de dévouement et de patrie.

Mais quoi ! sera-t-il dit que la France une d'autrefois n'aura donc pas au moins sa représentation dans ces restes épars de la société politique ?

Soyons cette société vivante, nous qui croyons, nous qui prions.

Après quatre mois de silence, l'Assemblée est rentrée à Versailles et va agiter de nouveau les questions de vie ou de mort posées depuis quatre ans et que jusqu'ici elle a été impuissante à résoudre.

Les problèmes sont restés les mêmes ; les difficultés subsistent, les dangers n'ont pas cessé d'être menaçants ; au milieu des évolutions des partis, une seule chose n'a pas

changé, la nécessité de sortir du provisoire, quelque simulacre d'organisation qu'on puisse rêver lui donner, et de renoncer aux expédients, nécessité aussi impérieuse qu'est constante et tenace dans l'esprit des maîtres de la politique la volonté de ne s'y point soumettre.

Où allons-nous ? Nul ne le sait. La session s'ouvre sur l'inconnu, et, ni dans le gouvernement, ni dans les partis, nous ne découvrons une idée arrêtée, un programme délibéré.

Sans doute, on parle, comme de coutume, d'organiser et de constituer ; les fidèles du septennat se disputent parfois encore sur la grave question du statut *personnel* ou *impersonnel*.

La défense sociale et la ligue conservatrice servent de thèmes à de beaux dithyrambes contre les divisions, à de pressants appels en faveur de la conciliation et de l'union. Mais en réalité on repousse ce qui peut concilier et unir, le grand statut national, seul capable de mettre fin aux discussions byzantines.

## Chronique générale.

On assure que le message sera conçu dans des termes qui permettraient de mettre en relief à la fois la politique ministérielle et la pensée personnelle du maréchal.

Le cabinet paraît s'être mis d'accord sur la levée prochaine de l'état de siège. Le maréchal déclarerait, dans son message, que le moment est venu de rentrer dans le droit commun ; et, en conséquence, on déposerait, dans le plus bref délai, divers projets de loi sur la presse, sur les réunions, sur les associations.

Le message confirmerait pleinement le discours de Lille, qui a eu un si grand et si heureux retentissement : un chaleureux appel serait fait à tous les partis modérés.

C'est sur le plus ou moins d'insistance que doit mettre le maréchal à réclamer la discussion des lois constitutionnelles que

tous les membres du cabinet ne seraient pas encore complètement d'accord ; mais les dissemblances tendent chaque jour à s'effacer.

Les membres de l'extrême droite paraissent moins disposés que jamais à organiser le septennat. On annonce, mais nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves, un prochain manifeste de M. le comte de Chambord.

Les bonapartistes sont plus que jamais partagés entre deux courants : les uns, persistant dans l'attitude prise le 20 novembre 1873, refusent d'organiser sérieusement les pouvoirs du maréchal ; les autres, au contraire, sont disposés à constituer. On cherche à s'entendre en accordant simplement au maréchal le droit de dissolution, mais on refuse énergiquement tout projet de seconde Chambre.

Dans le centre droit, un grand nombre de membres, et parmi eux, notamment, MM. d'Audiffret, Savary, d'Haussonville, Lambert Sainte-Croix, se prononcent énergiquement pour une alliance avec le centre gauche.

D'autres, au contraire, désireraient revenir à la majorité du 24 mai ; mais le nombre de ces derniers diminue chaque jour. Ils comptaient sur l'appui de M. le duc de Broglie. Le discours tenu par l'ancien chef du cabinet du 24 mai à la réunion du centre droit semble donner le dernier coup à ces espérances. Devant l'attitude de l'extrême droite et des bonapartistes, M. le duc de Broglie incline visiblement vers « l'union des partis modérés. » Il n'y a plus d'autre majorité possible.

Les députés du centre gauche et de la gauche modérée, de retour à Paris, semblent, pour la plupart, disposés à des idées de conciliation ; la lettre de l'honorable M. Christophle paraît avoir donné très-exactement les tendances des chefs les plus considéra-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## Le Serrurier de Philadelphie.

(Suite.)

Ce fut en vain qu'Amos protesta de son innocence et exprima l'horreur que lui inspirait l'idée seule de ce crime : le banquier délégué le raila sur sa probité prétendue et le menaça des suites que l'affaire aurait nécessairement pour lui. Oh ! alors le mécanicien, dont les oreilles étaient peu habituées à entendre ainsi avancer des propos qui, sans preuve, sans fondement, ne tendaient à rien moins qu'à le déshonorer, signifia à son ennemi de sortir sur-le-champ de chez lui, et cela avec le geste et les termes d'un homme qui, quoique pauvre, était résolu à se faire respecter et à préserver de l'insolence du riche le sanctuaire de sa demeure.

Le marchand se retira confus, en mena-

çant Amos de sa vengeance. On tint conseil à la banque, et on décida que Sparks serait arrêté et mis en prison, dans l'espoir que, sequestré et séparé de sa famille et de ses complices, il pourrait moins facilement empêcher la réunion des preuves du crime, ou qu'enfin, effrayé par l'appareil d'une instruction judiciaire, il serait amené tôt ou tard à faire un aveu.

Ce fut encore un terrible coup pour les membres de la pauvre famille ! Unis, que n'auraient-ils pu supporter ? Des conseils mutuels et des consolations sympathiques diminuent les peines et allègent le poids des maux ! Mais séparés ! mais savoir leur plus solide appui, celui autour duquel ils avaient coutume de se tenir dans leur faiblesse, accablé de fers, jeté en prison, et cela sur une accusation injuste ! Oh ! c'en était trop pour eux, surtout au milieu de l'atmosphère empestée de soupçons qui enveloppait toujours leur demeure et corrompait jusqu'à l'air qu'ils respiraient !

Ils supportèrent cependant sans murmurer les privations que leur imposait l'absence

du serrurier, et même ils trouvèrent le moyen de prélever, sur le peu d'argent qu'ils se procuraient à grand-peine, de quoi fournir un léger soulagement au pauvre ouvrier dans sa prison.

Quelques mois s'étaient écoulés, et Sparks n'avait fait aucun aveu ; rien n'était encore venu jeter le moindre jour sur l'obscurité de l'accusation, lorsque ceux qui le persécutaient se virent malgré eux dans la nécessité de laisser le procès suivre ainsi son cours. Les seules preuves matérielles qu'ils fournissaient contre l'accusé consistaient en quelques serrures d'une combinaison étrange, en quelques pièces mécaniques trouvées dans les ateliers du pauvre prévenu. Ces pièces, en déguisant aux yeux profanes une partie de leur destination et de leur usage, ne laissaient pas que de rendre patente, sinon la culpabilité, du moins l'habileté extrême de l'artisan. On y remarquait enfin une telle variété, un travail si consommé, que peu de gens se trouvèrent parmi les juges, les jurés ou le public de l'audience, pour croire qu'un aussi pauvre homme

qu'Amos eût pu dépenser à ces ouvrages tant d'application, dans le seul but de perfectionner son art.

Ses amis et ses voisins donnèrent le témoignage qu'on attendait de son caractère et de ses mœurs ; et dans leurs diverses dépositions, tous s'accordaient à reconnaître cet attachement exclusif à son art favori.

L'avocat chargé de soutenir l'accusation pour la banque en déduisit habilement ses divers moyens, les tirant en quelque sorte de l'état de l'opinion publique et de l'influence que de vagues soupçons, joints à l'évidence de l'adresse extrême du mécanicien, pouvaient exercer sur l'esprit du jury, s'attachant avec une insidieuse persistance à ce que lui fournissait d'insinuation l'examen minutieux de chaque vis et de chaque ferrure ; revenant, à la moindre occasion, sur ce qui s'était passé entre le marchand et le serrurier près du coffre ; sur la pauvreté incontestable d'Amos, d'où il faisait jaillir l'idée d'une tentation probable ; sur l'emploi de son temps, consommé évidemment en pure perte s'il n'avait pas eu pour but d'at-

bles du centre gauche. On paraît, de ce côté là, décidé à ne se lancer dans l'inconnu qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation. »

Quelques députés de ce groupe, cependant, déclarent qu'il n'y a plus qu'à réclamer, par tous les moyens, la dissolution; mais ils sont en petit nombre.

L'extrême gauche se prononce plus énergiquement que jamais pour la dissolution.

L'influence de MM. Louis Blanc, Peyrat et Edgard Quinet qui, seuls, avaient voté contre la proposition Casimir Périer, semble avoir grandi dans ce groupe.

M. le général de Ladmirault vient d'autoriser M. Ballero à transformer sa feuille d'informations en un journal politique quotidien, qui paraîtra régulièrement à partir du 1<sup>er</sup> décembre, sous le titre de : *la Correspondance universelle*.

M. le préfet de la Seine a eu samedi une longue entrevue avec le maréchal de Mac-Mahon au sujet de l'emprunt de la ville de Paris.

On dément le bruit qui faisait de M. le duc de Broglie le successeur de M. le duc d'Audiffret-Pasquier à la présidence du centre droit; celui-ci se retire toujours, mais il serait question pour le remplacer de M. Bocher.

La scission entre radicaux et ultra-radicaux, à l'occasion des élections municipales de Marseille, s'accroît; M. Challemel-Lacour le fusillard vient d'adresser à un électeur marseillais une lettre dans laquelle il condamne la conduite de M. Labadié, qui « ne saurait être trop sévèrement appréciée. »

On remarque et commente le changement d'attitude du *Courrier de la Gironde*, qui passe pour l'organe du duc d'Aumale. Ce journal, qui réclamait jadis l'abdication du comte de Chambord, combat maintenant l'organisation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Est-ce seulement par crainte d'un échec?

Le *Courrier de France* vient de faire sa réapparition sous la direction de M. Guyot-Montpayroux. Le programme du journal, qui aurait l'approbation d'un grand nombre de députés, conclut à la conjonction des centres au bénéfice du centre gauche.

Vendredi, à une heure de l'après-midi, M. Rouher comparait comme témoin dans le cabinet de M. Delahaye, juge d'instruction, où il a été interrogé très-longue-

ment sur l'affaire dite du comité de l'Appel au peuple. Ce n'est qu'à six heures que cet interrogatoire a été terminé.

Avant-hier M. Casabianca, également cité comme témoin, a été interrogé à plusieurs reprises pendant la journée.

M. Rouher a dû être entendu de nouveau samedi matin par M. le juge d'instruction Delahaye. (Constitutionnel.)

Le *Moniteur universel* dit que le ministère des finances ne songe pas à demander les 20 millions qui sont nécessaires pour le fonctionnement de l'armée territoriale, tel qu'il est proposé par le rapport de M. Charetton, au budget ordinaire. Ces dépenses figureraient plutôt au compte de liquidation, au moins tant que ce compte existera. La difficulté budgétaire que quelques députés ont entrevue à ce sujet dans le vote de la loi d'organisation des cadres et des effectifs, serait donc de ce fait beaucoup diminuée.

M. le capitaine de vaisseau de Pritzbuër, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, et les officiers attachés à son état-major, partiront par le paquebot de Marseille, du 19 décembre, pour se rendre à Nouméa.

Le fécond Barthélemy Saint-Hilaire, de retour d'Algérie, adresse une longue lettre au *Bien public*; il énumère ses diverses tournées avec une complaisance un peu grotesque, et conclut en déplorant que l'émigration française pour cette magnifique colonie, si peu distante de Marseille, ne soit pas plus forte. Il a raison, mais la domination de la radicalité, incontestée en Algérie, n'est pas de nature à attirer les travailleurs sérieux.

La *France* publie sous ce titre : *Une visite à M. Thiers*, une curieuse relation dont nous extrayons le passage suivant où l'auteur de l'article reproduit une partie de la conversation de l'ancien président :

« Il me tardait d'interroger M. Thiers sur la politique intérieure. Certaines parties de cette conversation ne sauraient, sans indiscrétion, être répétées. Je puis dire seulement que, selon M. Thiers, au moment de la rentrée, il va falloir que le maréchal opte entre la Monarchie et la République. — « Il y a, m'a-t-il dit, des gens qui veulent la Monarchie, d'autres qui accepteraient encore le bonapartisme; mais le pays n'est ni monarchiste, ni bonapartiste, il est républicain. Tout le prouve et je vois pour le maréchal de graves difficultés, s'il hésite entre la République et la Monarchie. »

D'après la fin de cette conversation, le parti républicain ne prendrait pas, dès la rentrée de la Chambre, l'attitude active qu'on lui suppose; il attendrait les événements.

Quant à M. Thiers, il ne m'a pas paru disposé à vouloir intervenir personnellement

dans les débats parlementaires, pour le moment du moins; ce ne serait guère que dans le commencement de l'année prochaine qu'il prononcerait son premier discours de la nouvelle session. — *Georges d'Argy.* »

Le *Journal de Nice* annonce que M. Marchi, ancien directeur de l'île Sainte-Marguerite, est nommé au poste de directeur des prisons de Pau.

Le 28 novembre était le dix-septième anniversaire de la naissance du prince des Asturies, fils de la reine Isabelle II d'Espagne. On s'attend à la publication d'un manifeste alphonisiste.

## Etranger.

On écrit de Strasbourg à l'Agence Havas :

On sait que la plupart des députés de l'Alsace-Lorraine au Parlement allemand se sont concertés pour s'abstenir de paraître aux séances de la Chambre, et se sont bornés à envoyer une protestation.

Le gouvernement allemand avait songé à déclarer ces députés démissionnaires, par le seul fait de cette attitude de leur part. Mais il n'a pas donné suite à cette intention, après consultation avec M. Ferdinand Schneegans, le concurrent malheureux de M. Lauth, à Strasbourg, lors des élections pour le Reichstag.

M. Schneegans a dissuadé le gouvernement de déclarer la vacance des sièges occupés par ces députés, par la raison que de nouvelles élections seraient nécessaires, et que dans l'état actuel des esprits en Alsace, elles enverraient au Reichstag une députation absolument cléricale.

M. Ferdinand Schneegans ne doit pas être confondu avec M. Auguste Schneegans, ancien rédacteur en chef du *Journal de Lyon*.

Le conseil fédéral allemand vient d'être saisi d'un projet de loi modifiant la loi relative à l'indemnité de guerre payée par la France et demandant que la somme qui doit être dépensée pour les fortifications et les garnisons de l'Alsace-Lorraine soit portée à 42,980,950 thalers, dont 21,730,000 thalers seraient employés à compléter les fortifications de Strasbourg, Metz, Bitch, Neufbrich et Thionville.

On écrit de Munich :

L'organisateur de la landwehr bavaroise dans le sens de son assimilation à la landwehr prussienne est très-avancé. La Bavière compte déjà 32 bataillons d'infanterie de landwehr. En outre, un régiment de cavalerie à 5 escadrons, et 4 bataillons d'artillerie à 4 compagnies, sont en cours de formation.

La langue russe vient d'être mise au rang des matières obligatoires de l'enseignement

de l'Académie militaire de Munich, à laquelle un professeur de russe a été attaché avec des appointements considérables.

La cour supérieure de justice de Cologne vient de confirmer le jugement de la chambre des appels correctionnels, qui a acquitté l'archevêque, prévenu d'infraction aux lois ecclésiastiques.

M. de Bismark vient d'adresser aux gouvernements allemands un Mémoire pour demander que désormais ces gouvernements et les autorités qui en dépendent cessent de s'adresser aux fonctionnaires de la police française pour réclamer des extraditions ou des renseignements quelconques. C'est à l'ambassade d'Allemagne à Paris, dit le Mémoire, que ces communications devraient être faites désormais, et celles-ci les transmettait à la préfecture de police.

Le seul cas dans lequel il pourrait y avoir avantage à saisir directement les autorités de police sans passer par cette filière serait le cas où les autorités allemandes auraient à s'adresser au Havre.

## ESPAGNE.

Voici les dépêches communiquées par l'Agence Havas :

Bayonne, 27 novembre.

Les travaux pour les fortifications de San Marcial sont activement poursuivis. Les carlistes paraissent résolus à attaquer de nouveau les retranchements. Ils ont réuni à cet effet, près de Vera, des troupes et de l'artillerie.

Santander, 28 novembre.

Le courrier de l'étranger manque depuis trois jours.

Le mauvais temps empêche les opérations.

La brigade Blanco est retenue à Saint-Sébastien.

Des renforts ont été embarqués hier pour Cuba.

Madrid, 29 novembre.

La *Iberia* dit que le prochain départ du maréchal Serrano pour l'armée du Nord prouve que le gouvernement ne se préoccupe en ce moment que de terminer la guerre carliste. Il ajourne à une époque plus tranquille la discussion des questions politiques pour remédier aux maux qui affligent l'Espagne.

## L'HIVER A SAINT-PETERSBOURG.

Le charriage des glaces sur la Néva à Pétersbourg même a commencé dans la nuit du 6 au 7 (18 au 19) novembre, et le lendemain matin le fleuve était couvert sur toute sa largeur de glaçons charriés avec tant de force et en si grande quantité que les vapeurs, surtout ceux remontant le courant, ne pouvaient plus lutter contre eux. En même temps, un vent d'est, extrêmement fort, chassant l'eau vers la mer, avait considérablement fait baisser le niveau du fleuve

teindre ainsi à l'accomplissement de quelque énorme dessein. Ainsi, parce qu'Amos était pauvre, son application, l'amour de son art, sa patience, toutes ses vertus devaient tourner contre lui.

L'avocat terminait en disant qu'il pensait que le prononcé d'un jugement de condamnation serait immédiatement suivi d'un aveu; car, pour lui, en son âme et conscience, il croyait Amos coupable. Et ce fut ainsi qu'il parvint à faire partager cette opinion à la grande majorité des auditeurs. Quelques membres du jury même, assez inclinés à se fier sur la probabilité d'un aveu, et entraînés dans le torrent des soupçons, n'étaient pas éloignés de condamner sans preuves, se flattant par là, tout bas, que le résultat viendrait justifier, en présence de tous, leur perspicacité. Mais il n'en pouvait être ainsi au milieu d'une cour de justice en Amérique, même à l'époque où s'est passé le fait que nous retraçons.

Le résumé du juge fut clair et décisif. Il établissait, il est vrai, qu'il existait des motifs de suspicion; que certaines circonstances,

se rattachant à la manière d'être particulière de l'accusé, étaient réellement difficiles à concilier avec son état habituel de pauvreté, mais que pourtant l'accusation manquait totalement de preuves positives; et qu'enfin, non-seulement les fils qui eussent pu conduire au flagrant délit se rompaient sur divers points, mais même qu'on n'en apercevait pas un seul qui s'étendit au-delà de la maison de l'ouvrier. Amos fut, en conséquence, acquitté.

Quoique rien après cela ne justifiait plus les soupçons, ils n'en restèrent pas moins suspendus sur sa tête comme l'épée de Damoclès. Le vindicatif négociant et les directeurs de la banque, dans leur dépit, n'hésitèrent pas à déclarer que, malgré l'acquiescement légalement prononcé, ils ne doutaient nullement de la culpabilité du prévenu. Cette opinion, répandue à dessein, passa dans l'esprit d'un grand nombre de gens qui, peu soucieux d'examiner jusqu'à quel point elle était probable, furent naturellement conduits à ne voir qu'un heureux coquin dans le mécanicien absous. Comment, en

effet, la réputation du pauvre homme eût-elle pu rester intacte sous les atteintes traitreusement calculées de tant de puissants calomnieux?

Amos se réjouit de son acquittement, dans la consolante pensée que les jurés avaient consciencieusement rempli leur devoir, et l'épreuve qu'il avait subie avait plutôt fortifié qu'altéré sa confiance dans la justice de son pays. Il reçut les embrassements de sa famille comme un homme qui venait de déposer le fardeau d'une immense responsabilité et d'éviter un péril imminent; et son cœur, en se dilatant, laissa échapper de touchantes actions de grâces à Dieu, quand sur le soir ils se trouvèrent tous réunis devant le foyer domestique témoin de leur ancien bonheur.

Cependant Amos, bien qu'acquitté par le verdict du jury, sentait qu'il ne l'était pas dans l'opinion publique. Il avait trop de sagacité pour n'avoir pas lu cela sur la physionomie de quelques jurés et de la plupart des auditeurs. Toutefois, il se contenta d'attendre les chances d'une révélation, et se résigna à vivre exposé aux absurdes accu-

sations que la Providence, sans doute dans la sagesse de ses vues, continuait à laisser planer sur lui.

Mais Amos ne songeait pas comment il ferait désormais pour vivre. Il se sentait, à la vérité, assez fort pour supporter le froid accueil des gens prévenus, l'affectation insultante avec laquelle plusieurs détournaient leurs regards à son approche, enfin la pensée de toutes les calomnies dont il était l'objet, parce qu'il espérait bien un jour ou l'autre obtenir une revanche victorieuse; mais la désertion des pratiques fut ce qui lui ouvrit enfin les yeux sur l'affreuse réalité de sa position. Il ne recevait plus de commandes; le peu d'articles qu'il confectionnait ne trouvaient plus de placement, et comme le pécule assez faible de l'épargne avait été dévoré par les frais du procès, la pauvre famille en vint fatalement à reconnaître qu'avec toute son activité et son économie, il lui serait impossible de pourvoir même à son pain quotidien.

(La suite au prochain numéro.)

et des canaux. La barre de la Néva devient tout-à-fait impraticable, et le vapeur *Grand-Amiral*, qui amenait de Cronstadt des passagers pour Saint-Petersbourg, échoua à l'entrée du fleuve.

Aujourd'hui 8 (20) novembre, on fait depuis le matin des tentatives inutiles pour arriver jusqu'à ce vapeur et à trois bateaux finnois qui sont aussi entourés de glace, afin de porter aux passagers des provisions et les secours nécessaires. Le vapeur *Alexandre-Svirsky*, ayant voulu tenter l'aventure, a dû s'arrêter à la hauteur de l'usine Baird, et sera forcé d'hiverner à cet endroit. Les vapeurs de la police fluviale n'ont pas eu plus de succès.

Vers quatre heures du soir, la pression des glaces devint si violente que tous les vapeurs déjà embossés pour l'hivernage ont été déplacés. Les grosses chaînes d'amarre de plusieurs de ces navires se sont brisées. Personne ne pouvait prévoir l'apparition soudaine d'une telle masse de glaçons. Elle a été si subite qu'on a à peine eu le temps de démonter les ponts flottants. Celui du Vieux-Petersbourg a été démonté au milieu des glaces.

Il faut observer que le 7 (19) novembre était l'anniversaire de la grande inondation de 1824. Ainsi, juste un demi-siècle après cette effroyable crue, la Néva a vu, au contraire, ses eaux tomber à un niveau extraordinaire.

Un télégramme ultérieur annonce qu'on a enfin réussi à opérer le débarquement des passagers du *Grand-Amiral*.

La Néva est tout-à-fait prise.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Nous apprenons de source très-certaine que, dès lundi 23 novembre, M. Achille Joubert, maire d'Angers, et MM. Fairé, Lorient de Barny, E. Oriolle et Et. Carriol, adjoints, ont remis leurs démissions entre les mains de M. le préfet.

» Nous pensons que M. le préfet n'a point de motif pour accepter ces démissions, et s'il ne les acceptait pas, nous regretterions qu'elles fussent maintenues contrairement à la sécurité des intérêts municipaux.

» L'élection du 22 novembre ne s'est point faite sur une question d'administration municipale, de telle sorte que la gestion des administrateurs fût approuvée ou improuvée suivant le résultat du scrutin. Nullement; la majorité victorieuse, minorité par rapport au total des électeurs inscrits, a nettement déclaré qu'elle faisait de l'élection une manifestation politique, une protestation contre le gouvernement. Accepter la démission du maire et de ses adjoints, ce serait donc, à notre avis, s'associer à la protestation illégale et inique des républicains; ce serait leur donner raison, quand ils ont eu tort de mettre la politique où ne devaient paraître que les intérêts municipaux.

» Le gouvernement est le tuteur naturel des minorités menacées par les prétentions des majorités violentes, et c'est pour mieux accomplir son devoir de protecteur équitable et impartial, qu'il a été armé par la loi de janvier 1874. C'est donc à lui d'en user sous sa responsabilité. Mais nous, mis en minorité, apparente, parce que nous avons refusé de faire de la politique quand la loi et la vérité nous commandaient de n'en point faire, nous avons le droit de dire au gouvernement qu'il manquerait à son devoir et nous livrerait, nous et nos intérêts, s'il avait l'air d'abdiquer devant les prétentions d'une majorité intolérante et exclusive. — Jules André. »

Les assises du premier trimestre 1875 s'ouvriront, à Angers, le lundi 1<sup>er</sup> février, sous la présidence de M. de Soland, conseiller à la cour d'appel, qui aura pour assesseurs MM. Lair et Testard-Maisonneuve.

M. Maillé ne serait-il plus menuisier ?

Dans un tableau par ordre alphabétique des conseillers municipaux d'Angers, le *Patriote* radical indique avec précision la profession de chacun d'eux. A côté du nom de M. Maillé, dans la colonne intitulée profession, on lit : ancien maire révoqué, député, conseiller général. Plus rien du menuisier ! La profession de M. Maillé, c'est d'être ancien maire révoqué.

On lit dans le *Messenger* de Tours :

Depuis quelque temps, on ne trouve plus chez les marchands que des boîtes d'allumettes de la Compagnie générale; nous nous faisons l'écho des plaintes générales du public, en constatant que ces allumettes sont d'une qualité déplorable, qu'il est impossible d'arriver à obtenir du feu au moyen de leur emploi, et nous ne comprenons pas qu'une société investie d'un monopole de ce genre n'en use que pour fournir aux consommateurs des produits aussi détestables.

Puisque l'Etat, faisant flèche de tout bois, s'est mis marchand d'allumettes, c'est à lui qu'incombe le soin de surveiller de près la fabrication de cette marchandise tarifée.

Un accident a eu lieu vendredi, au Petit-Fourneau de MM. Maillet et C<sup>e</sup>, à Chalonnes.

On venait de vider le fourneau. Les ouvriers, que la pluie avait mouillés toute la matinée, descendirent, au moment de leur repas de midi, dans ce four encore tout chaud, afin de sécher leurs vêtements.

Le nommé Pierre Dupont, en mettant le pied sur l'échelle qui servait à opérer la descente, perdit l'équilibre et fut précipité d'une hauteur de dix mètres sur le pivot qui forme la base du fourneau.

Relevé aussitôt, il fut l'objet des soins du docteur Hulin, appelé en toute hâte sur le lieu de l'événement. Malgré ces soins intelligents et promptement donnés, Dupont mourut une heure après.

La femme Gasny, demeurant à Joué-l'Abbé (Sarthe), avait laissé sa petite fille, âgée de six mois, attachée dans un fauteuil devant le feu, pendant qu'elle était occupée à l'extérieur. Lorsque cette femme revint, elle trouva son enfant au milieu des flammes, la figure carbonisée : cette pauvre petite fille avait déjà cessé de vivre.

### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui n'ont pas soldé leurs contributions sont priées de se libérer dans le plus bref délai.

## Faits divers.

### DÉTAILS SUR LA CATASTROPHE DU MONT SAINT-BERNARD.

On écrit de Sion, le 24 novembre, au *Journal de Genève* :

Une nouvelle catastrophe, ensevelissant sous la neige les corps de huit personnes, est une nouvelle preuve du dévouement chrétien à ajouter au martyrologe des victimes du Grand Saint-Bernard. Lundi, dans la matinée, le bruit se répandait à Sion qu'un affreux événement était survenu jeudi dès l'aube, à quelques kilomètres du couvent du Grand Saint-Bernard. Cette rumeur était malheureusement vraie. Voici les renseignements qui nous sont parvenus à ce sujet :

Jeudi 19 courant, à la pointe du jour, une caravane, composée de douze ouvriers italiens se rendant dans leur pays, quittait le bourg de Saint-Pierre et la cantine de Proz, où ils avaient passé la nuit, malgré le mauvais temps et l'état des chemins, pour franchir le col de la montagne et s'arrêter à l'hospice, selon les circonstances. Le temps était couvert et il neigeait à flots.

Parvenus au lieu dit la *Montagne de la pierre*, à mi-distance entre le principal point de départ et la maison hospitalière, ils furent rejoints par deux religieux précédés d'un *marronnier* ou domestique du couvent et d'un gros chien, qui, fidèles à la règle du monastère, venaient à la rencontre des voyageurs. En ce moment, la tourmente redoublait d'intensité; tout-à-coup une trombe glacée, appelée *Veura*, dans le langage expressif des montagnards, se forme, tourbillonne dans les airs, et, enlevant la neige fraîchement tombée des parois des montagnes environnantes, enveloppe les voyageurs en mugissant. La première colonne, composée de cinq ouvriers italiens, deux religieux, du *marronnier* et de l'animal conducteur, disparaît sous un linde de neige de plusieurs mètres d'épaisseur sans qu'aucune avalanche soit détachée des cimes.

Les sept autres qui suivent sont renversés du même souffle à une petite distance des premiers : la mort plane sur tous.

Tout à coup, les corps des sept victimes enfouies sous la neige se remuent; des bras,

des jambes se débarrassent des obstacles qui les environnent; les malheureux sont sautés, et regagnent, contusionnés, l'endroit d'où ils sont partis quelques heures auparavant, après s'être assurés de l'inutilité de leurs efforts pour sauver leurs camarades de la première colonne, du tombeau où ils sont ensevelis, sans doute encore vivants à cette heure! Agonie horrible! Cependant, un des ensevelis est parvenu, par la force de l'instinct et de l'énergie du désespoir, à démolir la glace qui l'accablait de son poids. C'est le chanoine Contat, de Sembrancher. Il se traîne saignant, jusqu'à une demi-lieue du tombeau où il est resté enfermé plusieurs heures. Il atteint la première cabane appelée l'hôpital, et située sous un contrefort du Velan.

C'est là que le jeune ecclésiastique fut retrouvé, le lendemain, presque inanimé, — après 27 heures de réclusion, passées sans nourriture ni secours aucun, par ses confrères du couvent, accourus à la recherche des victimes de l'accident. Que s'était-il passé?....

Le chien, le fidèle *Tureo*, était parvenu de son côté à gratter la neige qui s'amoncelait sur son corps, et, délivré, avait regagné le gîte hospitalier. A la vue du vaillant animal, le dos meurtri, les chairs pendantes, les chanoines n'avaient éprouvé nulle incertitude sur la rentrée au monastère des deux conventuels partis la veille, et s'étaient dirigés sur le lieu du sinistre.

Un cordial rendit un peu de force au seul survivant de la scène que je viens de raconter, recueillie de sa bouche, mais ce ne fut qu'un éclair, l'avant-coureur de la fin. Une heure après, on rapportait au couvent le cadavre du chanoine Contat. Son collègue, originaire d'un village du centre du canton, ainsi que ses six autres compagnons enfouis sous le *Veura*, n'ont pu encore être découverts à l'heure où j'écris ces détails navrants. C'est, dit-on, l'accident le plus déplorable, eu égard au nombre des victimes, qui se soit produit au Grand-Saint-Bernard depuis l'année 1846. Une pensée fortifiante domine cette chronique exceptionnelle : heureux les victimes d'un devoir accompli, tant d'autres vivent inutilement! Le pays consacra le nom de ces moines martyrs.

On lit dans le *Journal de Clamecy* (Nièvre) :

Un phénomène singulier et fort heureusement très-rare en nos pays vient de jeter l'émoi parmi les habitants de Corvol-l'Orgueilleux. Dans la nuit du 7 au 8 de ce mois, une perturbation souterraine, suivie d'une violente secousse, ébranla quelques maisons situées près de l'école des Frères, au sud-ouest de la ville, puis un écroulement épouvantable, une perturbation ondulatoire suivie d'un calme complet.

Quelques habitants, effrayés de ces secousses, sortirent, visitèrent leurs appartements, s'enquirent au dehors; mais les ténèbres leur dérobaient la cause de l'éboulement. Ce ne fut que le lendemain qu'ils virent un mur de clôture entièrement couché sur le sol, sur une longueur de 400 mètres; les pierres adhéraient encore l'une à l'autre. Il semblait que le sol se fût dérobé sous le mur, et qu'une force puissante l'eût posé à terre, tant il était resté intact.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« Nous apprenons de bonne source que, dans sa prochaine séance, l'Académie des sciences morales recevra communication de documents de nature à jeter une grande lumière sur l'idée pratique de l'établissement d'un chemin de fer à ciel ouvert entre la France et l'Angleterre.

» C'est par le rapprochement de faits accomplis que la démonstration sera faite devant l'Académie des sciences.

» On n'en saurait demander une plus évidente et plus solide. »

## Agriculture.

### La question des feuilles mortes.

Est-il vrai, comme quelques-uns l'ont prétendu, que les feuilles mortes qui jonchent le sol au pied des arbres et des haies vivaces soient le refuge hivernal d'innombrables légions de larves et d'insectes, de telle sorte que les cultivateurs auraient intérêt à ramasser ces feuilles et à les réduire en cendres ?

Nous avons vu que jusqu'à ce jour aucun

fait bien établi n'a été allégué à l'appui de cette affirmation. Ce n'est pas une raison pour la contredire; mais en revanche, un fait que nous pouvons certifier, c'est que les feuilles tombées de certains arbres qui pourrissent sur le sol y introduisent des acides nuisibles à l'herbe des prairies. Tel est le cas des feuilles de peuplier, d'aulne, de chêne, de bouleau, etc. Tout le monde est en mesure de vérifier le fait dans les prairies naturelles, où se trouvent rangés des arbres que nous venons d'indiquer. Examinez au printemps l'herbe qui croît au pied de ces arbres et dans le rayon où s'étend la couche de leur feuillage, vous constaterez sans peine et au premier coup d'œil que l'herbe y est moins touffue et moins haute que dans le reste de la prairie.

On peut attribuer sans doute cette faiblesse de végétation aux racines des arbres et à l'ombre qu'ils projettent. Mais on se tromperait beaucoup en ne tenant pas compte des acides que la décomposition des feuilles mêle aux pluies qui humectent le sol.

Aussi croyons-nous utile de recommander le râtelage des feuilles mortes dans les prairies au moment actuel. Nous avons constaté avec certitude l'an dernier l'influence pernicieuse des feuilles de chêne et de tilleul, sur une prairie naturelle. Nous venons de faire enlever la dépouille de ces arbres avant qu'elle ait le temps d'imprégner le sol de ses débris dissous. Nous verrons bien si la place occupée par les feuilles sera couverte l'an prochain d'un tapis vert plus plantureux que l'an dernier. (*Gazette des campagnes*.)

## Dernières Nouvelles.

Les élections municipales de Paris (classification de l'agence Havas) ont donné les résultats suivants :

- 53 radicaux,
- 44 républicains modérés,
- 44 conservateurs,
- 5 ballottages.

A considérer les chiffres du scrutin de dimanche, on peut faire cette remarque, qu'à peu près partout les candidats affublés du titre de républicain conservateur ont été plus meurtris que les autres. Ils avaient cru faire un coup d'habileté en miligeant « conservateur » par « républicain » et « républicain » par « conservateur. » Ils n'ont fait que se ruiner eux-mêmes. Les conservateurs n'ont pas eu confiance, et les républicains sont allés aux radicaux.

Cette preuve nouvelle de l'inanité du programme des centres aura-t-elle pour effet d'éclairer enfin ceux qui s'obstinent à en faire le pivot de la politique ? En tout cas, les vrais conservateurs en prendront occasion de s'affirmer dans leurs principes et de les affirmer hautement. Non-seulement c'est plus franc, c'est encore plus habile.

Versailles, 29 nov., 3 h. 4/2, soir.

Les radicaux, pour pallier le mauvais effet produit sur les affaires par les dernières élections, recommandent la modération à tous les affiliés.

Les chevronnés, le centre droit et le centre gauche sont réunis.

Jusqu'ici rien n'a encore transpiré de leurs délibérations. On dit le centre gauche fortement ébranlé par la signification des élections municipales de Paris.

Mais on affirme que les agents de M. Thiers combattent activement les hésitations de ce groupe et s'efforcent de le maintenir dans la triste voie où l'ex-président, aveuglé par l'ambition, l'a engagé.

Nous saurons demain si les députés qui font partie de cette réunion ont secoué le joug de M. Thiers.

La séance de l'Assemblée n'aura d'autre intérêt que celui de la fixation de l'ordre du jour, si toutefois cette fixation a lieu aujourd'hui, car on pense qu'on se bornera aujourd'hui au tirage au sort des bureaux.

Ce n'est pas mercredi 2 décembre, paraît-il, que le Message sera lu.

Ce jour a semblé néfaste. Certains disent qu'il sera lu aujourd'hui mardi, d'autres jeudi.

A en croire certains bruits, le ton du Message ne sera pas aussi impératif qu'on semblait s'y attendre.

Il exposerait plus superficiellement les vues politiques du gouvernement qui se réserverait de mieux accentuer ses désirs au commencement de l'année prochaine.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14<sup>e</sup> ANNÉE)**  
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.  
Les demandes doivent être adressées à  
**MM. REJOU et C<sup>o</sup>**, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**PLUS DE DENTS GATÉES**  
Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste  
**GOULARD**  
Recommandé par les sommités médicales  
Prix: 3 francs.  
Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur,  
chez M. Henri MACHET,  
COIFFEUR,  
Rue d'Orléans.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements,

oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N<sup>o</sup> 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.  
Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N<sup>o</sup> 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N<sup>o</sup> 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la paryngite dont je souffrais depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.  
MEYFFRET, curé.

Cure N<sup>o</sup> 68,415.  
M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.  
Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M<sup>o</sup> CONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BASSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

**Départs de Saumur pour Poitiers:**

5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — — du soir.

**Départs de Poitiers pour Saumur:**

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — —  
5 — 35 — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

**Marché de Saumur du 28 novembre.**

Froment (h.) 77 k. 18 54	Huile de lin. 50
2 <sup>e</sup> qualité. 74 17 87	Graine trèfle 50 30
Seigle . . . . . 75 13 25	— Luzerne 50 25
Org. . . . . 65 14 75	Foin (h. bar.) 780 85
Avoine h. bar. 50 12	— Luzerne — 780 80
Fèves . . . . . 75 18 50	Paille . . . . . 50 40
Pois blancs. 80 38	— cassées 50
— rouges. 80 42	Ciro jaune. 50 250
Graine de lin. 70	Chanvres 1 <sup>re</sup> qualité (52k.500) 48
Colza . . . . . 65	— 2 <sup>e</sup> — — 45
Chenevis. 50 20	— 3 <sup>e</sup> — — 42
Huile de noix 50 100	
— chenevis 50	

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à	à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	à
Ordin., env. de Saumur 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	à
Saint-Léger et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	à
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	à
La Vienne, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	à
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzay et environs, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à	à
Champigny, 1872.	1 <sup>re</sup> id.	à	à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	à
Varrains, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à	à
Varrains, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	à
Bourgueil, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à	à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	à
Id.	3 <sup>e</sup> id.	à	à
Restigné 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	à
Chinon, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	à

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 NOVEMBRE 1874.**

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	61 80	» 10	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	870	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	451 25	»	»	1 25
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	88 75	» 35	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	357 50	»	»	3 75	Crédit mobilier esp., j. juillet.	667 50	»	»	13 75
5 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . .	545	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	687 50	»	»	1 25
5 % Emprunt 1871 . . . . .	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. .	328 75	»	»	1 25	OBLIGATIONS.				
Emprunt 1872 . . . . .	97 97	»	»	02	Est, jouissance nov. . . . .	506 25	3 75	»	»	Orléans . . . . .	391	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221	»	»	2	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	871 25	1 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	393 50	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	435	1 25	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	642 50	»	»	2 50	Est . . . . .	290	»	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	472 50	»	»	1 50	Nord, jouissance juillet. . . . .	1075	»	»	»	Nord . . . . .	304 50	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	300	»	»	1 75	Orléans, jouissance octobre. . .	852 50	»	»	1 25	Ouest . . . . .	291 50	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . .	274	»	»	2	Ouest, jouissance juillet, 65. . .	553 75	»	»	1 25	Midi . . . . .	295 50	»	»	»
Banque de France, j. juillet. . .	3890	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	»	Deux-Charentes. . . . .	262	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. .	546 25	1 25	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . .	790	»	»	»	Vendée . . . . .	249 50	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	»	»	Société Immobilière, j. janv. . .	40	»	»	3 75	Canal de Suez. . . . .	486 25	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	247 50	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	212 50	»	»	1 25					
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	840	»	»	»										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — —  
9 — 01 — — — — —  
1 — 33 — — — — —  
4 — 12 — — — — —  
7 — 27 — — — — —  
(s'arrête à Angers, omnibus, soir, express, omnibus.)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — — — —  
9 — 50 — — — — —  
12 — 38 — — — — —  
4 — 44 — — — — —  
10 — 28 — — — — —  
(s'arrête à Angers, omnibus, express-poste, Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.)

**A VENDRE UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de la Chouetterie,  
Avec cour, remise, écurie, cave et puits.  
S'adresser à M<sup>o</sup> veuve GOULARD, à la Gueule du-Loup. (589)

**UN JARDIN**

De 6 ares 90 cent. environ,  
Au Pont-Fouchard.  
S'adresser à M. CORBEIL, au Pont-Fouchard. (464)

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Montilliers prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Montilliers, le dimanche 20 décembre 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:  
1<sup>er</sup> 1,118 mètres courants de terrassements. . . . . 526 f. 72  
2<sup>o</sup> 1,118 mètres courants d'empierrement. . . . . 2,621 69  
3<sup>o</sup> Travaux d'art. . . . . 71 38  
4<sup>o</sup> Somme à valoir pour travaux imprévus. . . . . 50 21  
Total. . . . . 5,250 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**A LOUER**

PROCHAINEMENT,  
**UNE PORTION DE MAISON**  
Située rue de la Comédie, en face le Square,  
Se composant d'un grand salon, d'un petit salon, salle à manger, office, cuisine, plusieurs chambres à coucher, mansardes, greniers et caves.  
S'adresser au bureau du journal.

**PRESENTATION, UNE MAISON**

Rue de l'Echelle.  
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

**AVIS**

La liquidation de papiers peints de la maison NAY-CHATILLON étant terminée, les quelques marchandises restant en magasin seront vendues avec un rabais considérable. (573)

**DENTS** et dentiers complets, posés sans extraction des dents restantes, ni des racines ou chicots, et sans aucune souffrance. Aussi inaltérables qu'invisibles, ces dents broient tous les aliments, comme les dents naturelles.  
Guérison, nettoyage, redressement, séparation, égalisation, extraction des dents.

**M. ACHILLE**, Dentiste de Paris, visible tous les jours, à son cabinet, à Saumur, 12, rue du Petit-Maure, 12, à Saumur. (477)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.  
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**PLUS DE MERCURE!!!**

Les DRAGÉES DUCOR, toniques, dépuratives, garanties sans mercure, sont infailibles contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements, Maladies de vessie, incontinenances ou rétentions d'urine. Trait. sans privation ni régime. Note explic. La boîte, 3 fr. L'inventeur DUCOR, ph. à Toulouse, rue Matabiau, 68, expédie franco, contre timb.-poste ou mandat, retour du courrier. (538)

**SOCIÉTÉ DES TERRES DE LA SOLFATARRE DE POZZUOLI**

17, rue du Faubourg-Montmartre. — PARIS.  
ENGRAIS POUR LA VIGNE — PRÉSERVATIF DU PHYLLOXERA

La Terre de la Solfatarre de Pozzuoli (marque A), préparée sous la direction du professeur de Luca, membre de l'Institut de France, est à la fois le préservatif le plus certain contre le phylloxera et l'engrais le plus énergique pour la Vigne. Son emploi augmente la quantité du produit de la Vigne et en assure la qualité, car elle rend au sol les éléments que la culture lui a enlevés et à des prix tels qu'aucun engrais industriel ne peut y parvenir. La potasse, l'ammoniaque, la chaux, l'alumine, le soufre et enfin les sels arsenicaux, sulfuriques et sulfureux qu'elle renferme en font un engrais puissant et insecticide le plus complet pour la Vigne.  
Des expériences concluantes, communiquées par M. Victor Borie à la Société centrale d'Agriculture de France, ont démontré la valeur de la Terre de la Solfatarre de Pozzuoli (Forum Vulcani campi Phlegœi des anciens) non-seulement comme engrais, mais comme agent destructeur du phylloxera et des autres insectes, par les principes qu'elle contient.  
La Terre de la Solfatarre (marque B) remplace très-avantageusement le soufre pour détruire l'oïdium, le phylloxera ailé et les autres insectes qui attaquent les tiges et les fruits de la Vigne.  
Les demandes d'entrepositaires pour les chefs-lieux de départements et d'arrondissements doivent être accompagnés de références. (550)

M<sup>o</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

LE **JOURNAL DU DIMANCHE**  
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

**ABONNEMENTS:**  
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 5 fr 5 d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr

**L. HUET,**  
NATURALISTE-EMPAILLEUR.

Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR,  
A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.  
Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.  
Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**LE MAGASIN D'ÉPICERIE de PAPIN-LEROY**

Est transféré rue d'Orléans, 33, et rue Dacier, 38,  
**ANCIENNE MAISON OUVRARD,**  
à l'angle faisant face au Café de la Paix.

**LA MODE UNIVERSELLE**

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
PREMIÈRE ÉDITION  
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.  
ÉDITION DE LUXE  
Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.



Paris. Département.  
Un an. . . . . 6 fr. 8 f.  
Six mois. . . . . 3 50 4 »  
Trois mois. 2 » 2 »

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.  
**Paris, J. BAUDRY, éditeur.**  
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.